

Arrêté N° 2024-413
portant renouvellement de la charge de mission de M. Christophe THIERRY

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés et notamment ses articles 37 et 38 ;
Vu l'arrêté 2024-224 du 18 juin 2024 portant renouvellement de M. Christophe THIERRY en qualité de chargé de mission aux Masters MEEF et la lettre de mission afférente pour l'année universitaire 2023-2024 ;

Arrête :

Article 1 : Monsieur Christophe THIERRY, Maître de Conférences, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission aux Masters MEEF conformément aux termes de la lettre de mission jointe en annexe du présent arrêté.

Article 2 : L'intéressé bénéficie d'une équivalence horaire de 50 heures ETD annuelles, proratisée, au titre de cette mission

Article 4 : La mission, qui est renouvelée à compter du 1^{er} septembre 2024, prendra fin avec le mandat de la Présidente de l'Université.

Fait à Lyon, le 14 octobre 2024